

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 mai 2020

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 22/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 11

Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Alexandre BORRELLY

Objet: Election du Maire - DE_2020_019

Le 26 mai 2020 à cinq heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GILLON le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :	RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 08/06/2020	
004-210402343-20200526-DE_2020_019-DE	

- Monsieur Jean-Claude GILLON : 1 voix (une voix)
- Monsieur Michel PHILIP : 5 voix (cinq voix)
- Monsieur Bernard RENOY : 5 voix (cinq voix)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2ème tour du scrutin.

2^e tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Michel PHILIP : 4 voix (quatre voix)
- Monsieur Bernard RENOY : 7 voix (sept voix)

Choisir suivant le cas :

- Monsieur Bernard RENOY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/06/2020
004-210402343-20200526-DE_2020_019-DE